



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

### 400 - Enfance, jeunesse et famille

#### 4 - Orientations stratégiques sur la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille

##### Rapport n° CD/2017/090

##### Service Chef de file :

H1 - Direction enfance et famille

##### Service(s) associé(s) :

##### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider du cadre de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille du Département du Bas-Rhin, à travers cinq orientations pour construire un avenir pour les enfants, et trois axes d'intervention :

- La jeunesse comme richesse
- Le renforcement de la prévention
- L'innovation pour la protection des plus vulnérables

La famille est le premier noyau et la base de la vie en société. L'éducation d'aujourd'hui prépare la société de demain : la famille reste le socle de la construction de l'enfant et du jeune ; elle transmet les valeurs et les repères qui l'aideront à se développer jusqu'à l'âge adulte. Elle assure ainsi un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

**Construire un avenir pour les enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département.**

Au-delà de ses compétences de chef de file en matière de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département souhaite développer une politique volontariste forte à l'égard de la jeunesse et de la famille, de façon à proposer une politique éducative et d'accompagnement global à tous les âges de la vie.

La démarche engagée en 2017 d'élaboration d'un document stratégique unique d'orientations et d'actions pour l'enfance, la jeunesse et la famille, permettra de proposer une politique globale, forte et cohérente, pour l'avenir des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le plan d'actions éducatives et collèges adopté au printemps 2017 constitue la première pierre de cette démarche. En proposant aux collégiens des axes orientés sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, sur l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même, le Département a posé les bases d'une politique ambitieuse pour toute la jeunesse. Dans la continuité de cette démarche, un projet de plan d'action enfance jeunesse famille 2018-2023 sera soumis à l'approbation de l'assemblée plénière en juin 2018.

Le budget 2018 a pour ambition de poursuivre le repositionnement, entamé en 2017, de l'action du Département du Bas-Rhin en faveur d'une politique familiale globale. Cela se traduit concrètement par la décision de renforcer la prévention auprès des familles et par une synergie accrue entre politiques publiques.

Le Département ne peut rester seul dans cette démarche. Aussi l'Exécutif départemental souhaite-t-il fédérer les acteurs, mobiliser les énergies de chacun, partenaires et citoyens, autour de la famille, de l'enfant et du jeune. L'approche du Département est résolument celle de l'humanité et de la bienveillance responsable auprès des familles.

Cinq orientations sont proposées pour 2018, dans la continuité de la stratégie départementale déployée depuis 2015 :

- Faire grandir l'enfant avec sa famille et la famille avec l'enfant ;
- Responsabiliser, de manière bienveillante, les parents et les jeunes et valoriser leur engagement ;
- Contribuer à l'épanouissement des jeunes et des familles dans leur cadre de vie quotidien (emploi, mobilité, loisirs, habitat, éducation...) ;
- Développer l'autonomie des jeunes et valoriser leur engagement citoyen ;
- Lutter contre la radicalisation et les phénomènes d'exclusions.

**La jeunesse, une richesse à prendre en compte dans sa diversité, à accompagner dans les apprentissages de la vie citoyenne et à valoriser dans son engagement et son désir d'implication.**

Le département du Bas-Rhin bénéficie d'une population 10-25 ans plus élevée que la moyenne française (21,3 % contre 19,2 %) et en constante progression (225 000 en 2014 contre 209 000 en 2009). En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action dans une démarche de construction de la société de demain.

Les jeunes constituent une population riche de sa diversité ; ils grandissent et se construisent en proximité, se socialisent et développent des pratiques quotidiennes et citoyennes, avant d'ouvrir leurs horizons vers des mondes plus larges. C'est pourquoi le Département, en lien avec ses partenaires et les forces vives des territoires, doit soutenir le développement de politiques jeunesse en territoire, et proposer aux jeunes une diversité d'opportunités pour favoriser leur implication dans leur environnement, leur village, leur quartier. Il s'agit de donner à ces citoyens en devenir les clés pour comprendre le monde environnant, les évolutions sociétales et leurs impacts (radicalisation, racisme...), la société vieillissante et la nécessité de renforcer les échanges d'expériences.

L'ensemble des compétences départementales sont mobilisées : en favorisant l'accès aux loisirs, à la culture, à la pratique sportive, à la mobilité, et en encourageant l'ouverture sur l'Europe à travers le renforcement du soutien aux actions transfrontalières. Pour ce faire, le Département manifeste son soutien à des structures qui œuvrent en faveur de l'éducation populaire. Ses équipements culturels développent également des actions éducatives ouvertes au plus grand nombre.

Le développement du partenariat avec les fédérations départementales (FDMJC - Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace, FCSC - Fédération des Centres Socio-Culturels du Bas Rhin) et leurs structures locales, l'accueil de services civiques, la dynamique associative née des Assises de l'engagement, constituent autant d'opportunités pour développer des espaces d'actions à co-construire avec les jeunes pour mieux répondre à l'enjeu plus large du vivre ensemble.

Le Département souhaite reconnaître les jeunes et valoriser leur investissement dans la société qui les entoure en favorisant l'esprit d'initiative et le développement de leur pouvoir d'agir. Les jeunes sont en recherche de sens. Il s'agit de leur donner l'occasion de participer à la construction de projets, comme aux politiques qui les concernent.

En 2017, le Département a décidé d'adopter un Plan Actions éducatives et collèges qui propose une stratégie départementale visant à renforcer l'égalité des chances, à donner des opportunités à chacun et à accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables autonomes et engagés. Ce plan permet tant d'agir sur les conditions d'accueil des collégiens et des agents, que sur des propositions concrètes d'actions au service des jeunes. Ainsi 67 actions éducatives mobilisent l'ensemble des services et compétences de la collectivité et de

ses partenaires dans des domaines très variés comme la culture, l'environnement, l'Europe, la mobilité, etc. Enfin, le plan propose une méthode d'intervention avec le Projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) qui mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs (professionnels, parents, jeunes) d'un territoire au service d'un objectif commun.

### **Le soutien à la parentalité et la prévention précoce auprès des familles et des jeunes.**

Le Département du Bas-Rhin entend promouvoir et soutenir les compétences parentales, partant du postulat que chaque parent peut, à un moment donné de sa vie de parent, rencontrer des difficultés, et que chaque parent peut développer ses aptitudes, notamment par l'entraide et l'échange d'expérience.

La politique de soutien à la parentalité s'inscrit pleinement dans les missions du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et à travers l'Action Sociale de Proximité. Ainsi, dans son activité quotidienne, en 2016, la PMI a proposé aux familles bas-rhinoises 1 422 consultations de puériculture, 10 180 consultations pédiatriques et 7 994 visites à domicile auprès de femmes enceintes et d'enfants. Des actions collectives d'accompagnement des familles se développent également sur les territoires, comme les ateliers parentaux (massage bébé, diversification alimentaire,...).

La Protection Maternelle et Infantile, c'est aussi un service de santé publique territorialisé et gratuit dont l'ambition est de promouvoir la santé et le bien-être des personnes. Sont particulièrement visées les populations vulnérables et/ou en difficulté d'accès au système de prise en charge de droit commun. En 2016, 70 consultations de PMI ont été dédiées à la vaccination BCG ; 7 244 vaccinations ont été réalisées. Le dépistage précoce des handicaps constitue également un enjeu important pour les enfants et leurs familles et une priorité pour la collectivité.

Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes parents, la PMI a instruit 385 nouvelles demandes d'agrément d'assistants maternels pour un total de 9 404 assistants maternels dans le Bas-Rhin. Concernant l'accueil collectif, ce sont 47 établissements d'accueil du jeune enfant et 7 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) qui ont été ouverts, soit 577 nouvelles places d'accueil, pour un total de 10 009 places en accueil collectif et MAM. Face aux défis de la politique d'accueil de la petite enfance, et afin de mieux répondre aux besoins des habitants, en 2017, le Département a engagé le déploiement, dans chacun de ses territoires d'action, de puéricultrices spécialisées dans le suivi des demandes d'agrément et dans l'accompagnement professionnel des assistants maternels agréés, dans le souci d'améliorer la qualité de l'accueil individuel de la petite enfance.

Le Département accompagne aussi les jeunes et leurs familles dans la réussite de leur scolarité et de leur formation, à travers des actions éducatives et de prévention conduites dans les collèges, le soutien pour l'accès au sport, aux loisirs et à la culture, à la mobilité, et les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité par un partenariat étroit entre l'école, les familles, les jeunes et les associations. Chacune de ces actions tend à renforcer la place des parents en tant qu'acteur de l'éducation de leurs enfants et jeunes, en restaurant une confiance souvent mise à mal. L'Exécutif départemental souhaite aussi que le Département renforce sa coordination avec l'Education Nationale pour la prévention des risques de décrochage scolaire.

Lorsque la famille rencontre des difficultés, le Département veut se tenir à ses côtés. Ainsi, en réponse à l'augmentation des situations de danger pour l'enfant ou le jeune, la stratégie proposée consiste à renforcer les moyens pour l'accompagnement des familles à domicile, en alternative à des mesures de placement. Il s'agit de remédier le plus en amont possible aux difficultés et de développer une approche globale de la famille, dans son milieu de vie habituel. Cette stratégie s'inscrit également dans l'objectif de maîtrise budgétaire, les

mesures éducatives à domicile étant sensiblement moins onéreuses pour la collectivité que des mesures de placement en établissement.

A ce titre, il est proposé de poursuivre en 2018 le développement des mesures d'aide éducative à domicile renforcées, ainsi que les interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) sur des missions d'appui à la fonction parentale qui, en favorisant le « faire avec », contribuent à une responsabilisation accrue des parents. Il est également proposé de développer la mobilisation de places supplémentaires d'internat scolaire, permettant d'éviter la rupture des liens entre parents et enfant et de préserver la scolarité. Ces mesures d'aide éducative à domicile permettent à de nombreuses familles de surmonter les difficultés rencontrées et de restaurer leur autonomie. A titre d'exemple, plus de deux tiers des mesures d'Aide Educative à Domicile se terminent en moyenne en moins de 2 ans et ont permis de mettre fin à la situation de danger à laquelle l'enfant était initialement exposé.

Enfin, il est proposé que l'implication du Département pour la prévention des risques de radicalisation auprès des jeunes et des familles se poursuive et s'intensifie. En 2017, le Département a engagé, avec la Ville de Strasbourg, un plan de formation concernant l'ensemble des travailleurs médico-sociaux au sens large (TS, puéricultrices, Educateurs de Jeunes Enfants, psychologues, cadres de santé, médecin, responsables d'équipe...) ; à terme, près de 400 agents auront bénéficié de cette formation de deux jours et demi. Par ailleurs, le partenariat avec la Préfecture, la Justice, les forces de police et de gendarmerie se consolide. Le Département peut également s'appuyer sur la plateforme Virage portée par la Maison des Adolescents.

### **Innover pour la protection des plus vulnérables, à travers des parcours de vie adaptés et co-construits avec les parents, les jeunes et les enfants.**

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance, met en œuvre des accompagnements spécialisés pour les publics les plus vulnérables : aujourd'hui près de 5 000 enfants, soit 2,2% de la population Bas-Rhinoise des moins de 18 ans (la moyenne nationale est de 2% en 2015), bénéficient d'un accompagnement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), allant de la mesure éducative à domicile jusqu'au placement judiciaire.

Face aux nouveaux enjeux, le Département a su adapter son dispositif :

- au regard de l'augmentation forte du nombre des Mineurs Non Accompagnés (MNA), le Département a développé ses places d'accueil avec ses partenaires ; pour la première fois, l'appel à des bénévoles a été expérimenté dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance avec la mise en place du Réseau d'Accueil Solidaire. Il sera proposé d'engager un protocole local en partenariat avec la Préfecture du Bas-Rhin afin d'améliorer et de faciliter les procédures d'accès au séjour pour les MNA, afin de faciliter leur accès au droit commun ;
- au regard de la grande précarité que connaissent certains Bas-Rhinois, le Département, avec l'Etat, a créé un nouveau dispositif d'accompagnement et de mise à l'abri en faveur des femmes vulnérables avec enfants de moins de 3 ans.

En 2018, il est proposé que l'effort d'adaptation de l'offre d'accompagnement se poursuive, dans une logique de parcours et non plus de places, en développant des modalités diversifiées et la coordination des prises en charge avec les partenaires, notamment du champ de la santé et du handicap. Ainsi le développement du partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées permettra de mettre en œuvre la Réponse Accompagnée pour Tous en faveur des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et de mieux connaître ce public particulièrement vulnérable, situé à la croisée de deux prises en charge spécifiques – Aide Sociale à l'Enfance et Handicap.

Par ailleurs, considérant que l'accueil familial est dans nombre de situations, davantage propice aux prises en charge très précoces et durables d'enfants confiés, l'Exécutif départemental souhaite développer l'accueil auprès d'assistants familiaux. Face aux

difficultés croissantes auxquelles font face ces professionnels engagés, la démarche devra intégrer le développement d'outils d'appui à l'accompagnement sur le plan éducatif, de la santé, du relais nécessaire pour mener à bien ces accueils, et éviter les ruptures de parcours, ainsi que l'essoufflement professionnel.

Enfin, le Bas-Rhin a fait le choix que le parcours au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour les plus vulnérables, puisse se poursuivre au-delà de la majorité.

Un accompagnement global, tant sur le volet de la formation, de l'emploi, du logement, que de la santé, leur est alors proposé en fonction de leurs situations individuelles, afin de favoriser leur accès aux droits, et leur parcours résidentiel et professionnel. L'objectif est d'intégrer pleinement l'accompagnement des jeunes majeurs au sein de la politique départementale d'insertion des jeunes adultes bas-rhinois. Dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il est proposé de cibler ce public des jeunes majeurs sortants de l'ASE afin de leur donner un dernier coup de pouce vers l'autonomie et de capitaliser l'accompagnement souvent conduit par la collectivité durant de nombreuses années du temps de la minorité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de son président, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la politique Enfance, Jeunesse et Famille telles que proposées dans le présent rapport, à travers cinq orientations :*

- *faire grandir l'enfant avec sa famille et la famille avec l'enfant ;*
- *responsabiliser, de manière bienveillante, les parents et les jeunes et valoriser leur engagement ;*
- *contribuer à l'épanouissement des jeunes et des familles dans leur cadre de vie quotidien (emploi, mobilité, loisirs, habitat, éducation...) ;*
- *développer l'autonomie des jeunes et valoriser leur engagement citoyen ;*
- *lutter contre la radicalisation et les phénomènes d'exclusions.*

*et trois axes d'intervention :*

- *la jeunesse comme richesse ;*
- *le renforcement de la prévention ;*
- *l'innovation pour la protection des plus vulnérables.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY